



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'agriculture,
de l'alimentation et de la forêt**

Livret des participants

Comité régional de l'alimentation (CRALIM)



29 novembre 2024

Le comité régional de l'alimentation

Qu'est-ce que le CRALIM ?

Le comité régional de l'alimentation (CRALIM) est l'instance chargée d'assurer **le pilotage, le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques régionales de l'alimentation.**

Elle associe, outre les services de l'État, les différents niveaux des collectivités locales (Région, Départements, EPCI), les chambres consulaires, les organisations professionnelles agricoles et agroalimentaires ainsi que les associations liées à la politique alimentaire.

Sa composition a été élargie et a permis d'accueillir lors du dernier CRALIM du 19 janvier 2024 les collectivités et autres structures porteuses de projets alimentaires territoriaux (PAT).

Le CRALIM se réunit au moins une fois par an et fait l'objet d'une co-présidence État – Région, spécificité bretonne.

Programme du comité régional

9h30 Accueil café

10h00 Introduction

*Benjamin BEAUSSANT, directeur de la DRAAF Bretagne
Frédéric GRATTEPANACHE, directeur du lycée agricole du Gros Chêne*

10h15 Les politiques publiques de l'alimentation : le cadre, les acteurs et la gouvernance en Bretagne

Alexandra MARIE-MONCORGER – DRAAF Bretagne

10h20 Les actions menées en Bretagne en 2024 et perspectives 2025

Questions/réponses sur les 5 thèmes de la politique publique de l'alimentation

Séquence animée par Marie-Émilie MOLLARET – ADEME Bretagne

- ✓ La restauration collective
Simon UZENAT, sénateur du Morbihan, conseiller régional référent pour l'achat public et les PAT
- ✓ L'éducation à l'alimentation
*Nadège BELLOIR, chargée de mission agriculture-alimentation à Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA)
Hélène CODA-POIREY, vice-présidente en charge du programme alimentaire territorial d'AQTA*
- ✓ Les projets alimentaires territoriaux (PAT)
Laurence GRAVEL, animatrice du réseau des PAT bretons (FR CIVAM Bretagne)
- ✓ La lutte contre le gaspillage alimentaire
Julie BOULARD, directrice d'Interbio Bretagne
- ✓ La lutte contre la précarité alimentaire
Claire MUZELLEC-KABOUCHE, commissaire à la lutte contre la pauvreté en Bretagne

11h10 Temps d'échanges

11h30 Restitution de l'étude « L'injuste prix de notre alimentation – Quels coûts pour la société et la planète ? »

Présentation dynamique de l'étude, avec exploration interactive des résultats, analyse des recommandations, et réflexion sur l'intégration des conclusions dans vos pratiques professionnelles.

Secours Catholique - Caritas France et CIVAM 29

12h45 Clôture du comité régional

Benjamin BEAUSSANT, directeur de la DRAAF Bretagne

Les politiques publiques de l'alimentation : le cadre, les acteurs et la gouvernance en Bretagne

Le programme national pour l'alimentation

3 AXES THÉMATIQUES



2 AXES TRANSVERSAUX



UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE ET UNE RECHERCHE ACCRUE DE SYNERGIES



Le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt (MASAF) vient de publier le bilan détaillé de la troisième édition du programme national pour l'alimentation 2019-2024.

<https://agriculture.gouv.fr/pna-bilan-de-la-mise-en-oeuvre-de-ledition-2019-2024>

Le PNA3, mis en œuvre depuis 2019 en cohérence avec le Programme national nutrition santé (PNNS4), avait pour objectif **d'accompagner la transition vers une alimentation saine et durable pour tous**.

Ce document fait le bilan, action par action, des mesures mises en œuvre et des résultats obtenus dans le cadre du PNA, démontrant ainsi son rôle pour la transition vers une politique de l'alimentation systémique, cohérente avec les autres politiques menées en interministériel, co-construite avec l'ensemble des parties prenantes et mobilisant les échelles internationale, européenne, nationale, régionale et territoriale.

Le bilan souligne que **l'action collective**, soutenue par une coordination nationale, peut entraîner des changements significatifs dans nos pratiques alimentaires, renforçant ainsi la résilience et la durabilité de notre système alimentaire. Il encourage à poursuivre et amplifier ces efforts pour répondre aux défis actuels et futurs en matière d'alimentation.



La future Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)

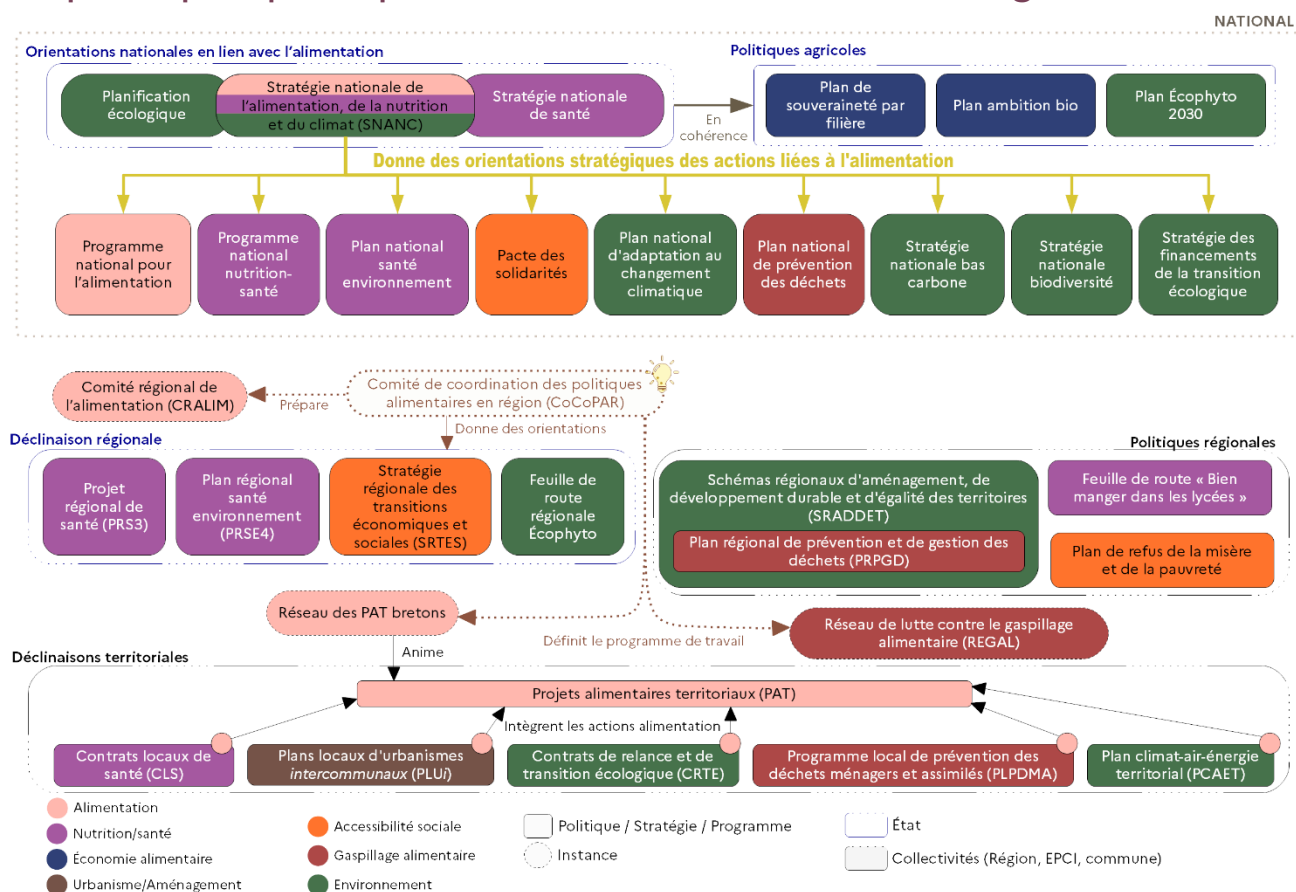
La Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), prévue par la loi Climat et résilience de 2021, aura pour ambition de conjuguer les enjeux d'atténuation du changement climatique aux objectifs nationaux en matière d'alimentation et de nutrition, en concertation avec les filières, pour donner de la visibilité à moyen et long termes aux parties prenantes sur les évolutions à anticiper et à mettre en œuvre dans le secteur agricole.

Elle s'articule autour de **6 axes structurants** :

- ⊙ Axe 1 - Gouvernance
- ⊙ Axe 2 - Mieux produire
- ⊙ Axe 3 - Mieux transformer
- ⊙ Axe 4 - Mieux distribuer
- ⊙ Axe 5 - Mieux consommer
- ⊙ Axe 6 – Recherche

La publication de cette stratégie, initialement prévue à l'été 2023, devrait intervenir au début de l'année 2025.

Les politiques publiques de l'alimentation, acteurs et gouvernance



L'alimentation, de par son caractère transversal, est un sujet complexe, comme le démontre le schéma ci-dessus qui est amené à évoluer.

L'objectif pour l'année 2025 est de mettre en place une instance de gouvernance composée du Conseil régional et des services de l'État concernés, à savoir :

- la DRAAF, qui assure le rôle de coordination
- le Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) de la Préfecture de région
- le Rectorat
- la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
- la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- l'Agence de la transition écologique (ADEME)
- l'Agence régionale de Santé (ARS).

Le rôle de cette instance sera de **mieux coordonner la politique publique de l'alimentation en région** et de **définir une stratégie** annuelle voire pluriannuelle avec des financements permettant d'en financer les actions.

L'enjeu est de simplifier le paysage institutionnel, de garantir davantage de lisibilité dans les politiques publiques et de donner davantage de cohérence aux actions.

Les actions menées en Bretagne en 2024 et les perspectives pour l'année 2025

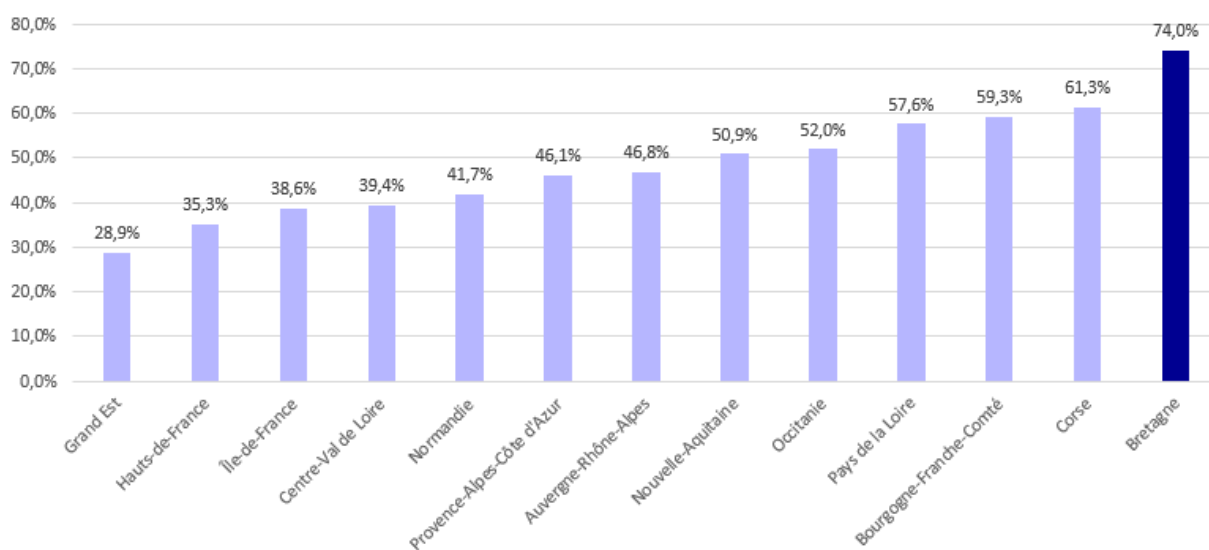
Restauration collective

Résultats de la campagne de télédéclaration 2024 sur les données d'achats 2023

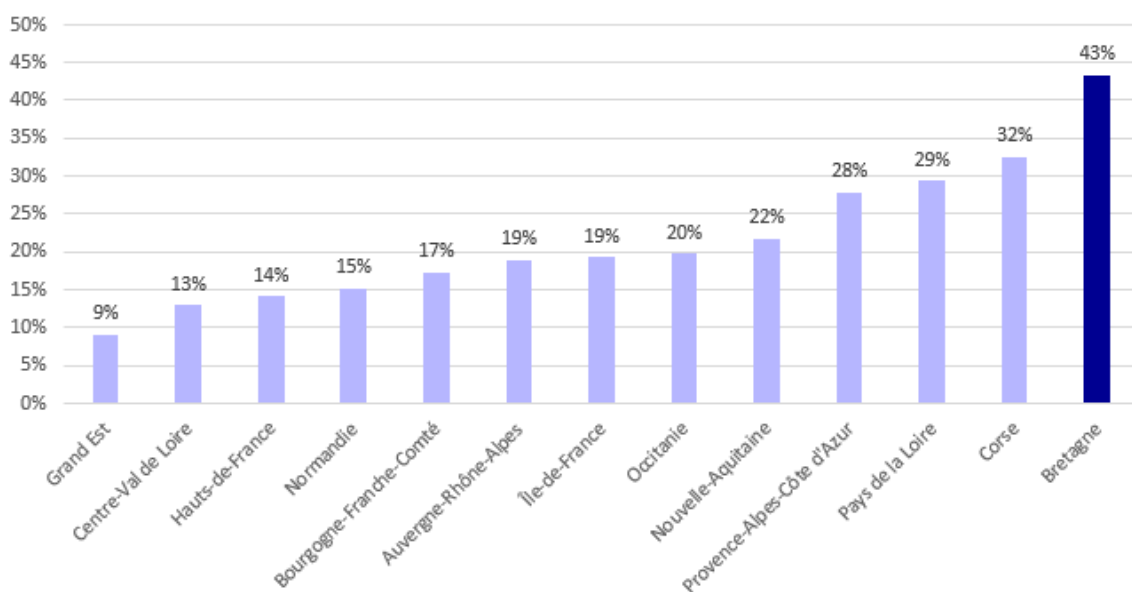
Au lendemain de la campagne de télédéclaration 2024, la Bretagne était la première région de France en taux d'inscription (nombre de cantines inscrites / nombre total de cantines recensées sur le territoire) et en taux de télédéclaration (nombre de cantines ayant télédéclaré / nombre total de cantines recensées sur le territoire) des cantines sur la plateforme *ma cantine*.



Taux d'inscription sur la plateforme *ma cantine* en novembre 2024

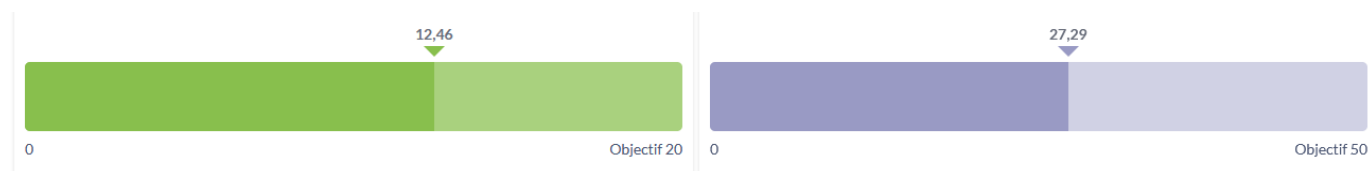


Taux de télédéclaration en 2024



1 857 sites de restauration ont télédéclaré leur bilan d'achats (contre seulement 718 en 2023), soit un **taux de télédéclaration de 43 %**.

Taux de produits durables et de qualité en 2023



En 2023, les cantines bretonnes atteignent 27,3 % de produits durables et de qualité (22 % en 2022) dont 12,46 % de bio (13 % en 2022), ce qui correspond aux moyennes nationales.

Prochaine campagne de déclaration du 7 janvier au 31 mars 2025



La campagne de télédéclaration 2025 sur les données 2024 arrive à grands pas !

Pour cela, les établissements doivent créer ou récupérer un compte sur la plateforme [ma cantine](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/).

Cette année, les établissements ont encore le choix entre :

- Une télédéclaration simplifiée (achats globaux des produits bio et EGAlim)
- Une télédéclaration détaillée (achats par famille de produits EGAlim)

Pour vous aider à faire votre déclaration et anticiper au mieux, le site internet ma cantine met à disposition des tutoriels, des webinaires, des foires aux questions.

<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/>

Pour toute demande particulière concernant la télédéclaration, la DRAAF Bretagne peut vous aider, envoyer votre demande à l'adresse support-macantine.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr.



Le dispositif européen « Lait et Fruits à l'école »

En alliant les distributions de produits à la mise en place d'activités éducatives, ce programme a pour objectif de créer du lien entre les jeunes générations et les producteurs, de faire découvrir le patrimoine culinaire français et de présenter les métiers de l'agriculture et de l'alimentation.



Tous les enfants scolarisés de la maternelle au lycée, en métropole comme en Outre-mer, peuvent bénéficier de ce programme.

Les inscriptions se font sur la base du volontariat et chaque école ou collectivité peut choisir de s'inscrire à l'un ou l'autre volet du programme, ou bien aux deux.

Le dispositif permet notamment, sur le temps de midi, de financer, sur la base de forfaits, le différentiel de coût entre un produit type EGAlim et son équivalent standard. **Il vient donc accompagner financièrement la montée en gamme de la qualité des approvisionnements prévue par la loi.**

Au 31 août 2024,



43 fournisseurs sont agréés pour les fruits et légumes (+105 %)



38 fournisseurs sont agréés pour le lait et les produits laitiers (+46%)

Au 1^{er} octobre 2024,



45 établissements sont agréés pour distribuer des produits (+67%)

Les Maisons et Groupements d'agriculture biologique (GAB / MAB) des quatre départements bretons ont été chargés de déployer le dispositif en Bretagne. Vous pouvez contacter votre interlocuteur départemental :

- Dans les Côtes d'Armor : Maëlle MERLE - m.merle@agrobio-bretagne.org
- Dans le Finistère : Cathy PICHON - mab29.pichon@agrobio-bretagne.org
- Dans l'Ille et Vilaine : Pauline CROS - p.cros@agrobio-bretagne.org
- Dans le Morbihan : Emmanuelle FOLLIN - e.follin@agrobio-bretagne.org



Retrouvez toutes les informations sur le programme :

- Sur le site internet du ministère en charge de l'agriculture

<https://agriculture.gouv.fr/le-programme-europeen-fruits-et-legumes-lecole-et-lait-et-produits-laitiers-lecole>

- Sur le site Internet de FranceAgriMer, l'organisme payeur en charge du dispositif

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-lecole>

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

C'est quoi, un PAT ?

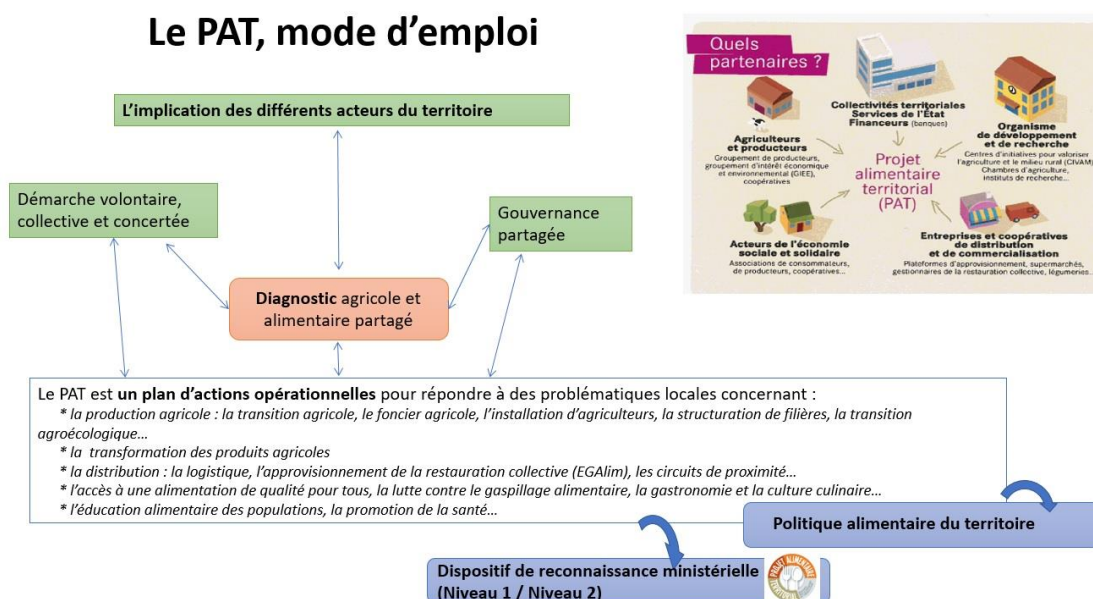
Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

Les PAT sont des projets collectifs et systémiques sur un territoire donné qui visent à :

- Rapprocher tous les acteurs de l'alimentation : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités territoriales et acteurs de la société civile...
- Mettre en cohérence l'ensemble des démarches pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité

Ils répondent aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé et revêtent une dimension économique, environnementale et/ou sociale.

Le PAT, mode d'emploi



La labellisation des PAT

La reconnaissance d'un projet alimentaire territorial au sens de la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 permet au porteur de ce projet d'utiliser la marque « Projet Alimentaire Territorial » reconnu par le ministère de l'Agriculture et le logo associé.

La procédure de reconnaissance, élaborée de manière multi-partenaire, a vocation d'une part, à identifier et à valoriser les projets existants et d'autre part, à favoriser l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux en permettant aux porteurs de projets de bénéficier d'outils pratiques (guides, appui technique).

Deux niveaux de reconnaissance sont possibles suivant l'état d'avancement du projet :

- **Niveau 1 : projets émergents** (3 ans non renouvelable avant passage en niveau 2)
- **Niveau 2 : projets opérationnels** dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'un plan d'actions, piloté par une instance de gouvernance établie (5 ans renouvelable)

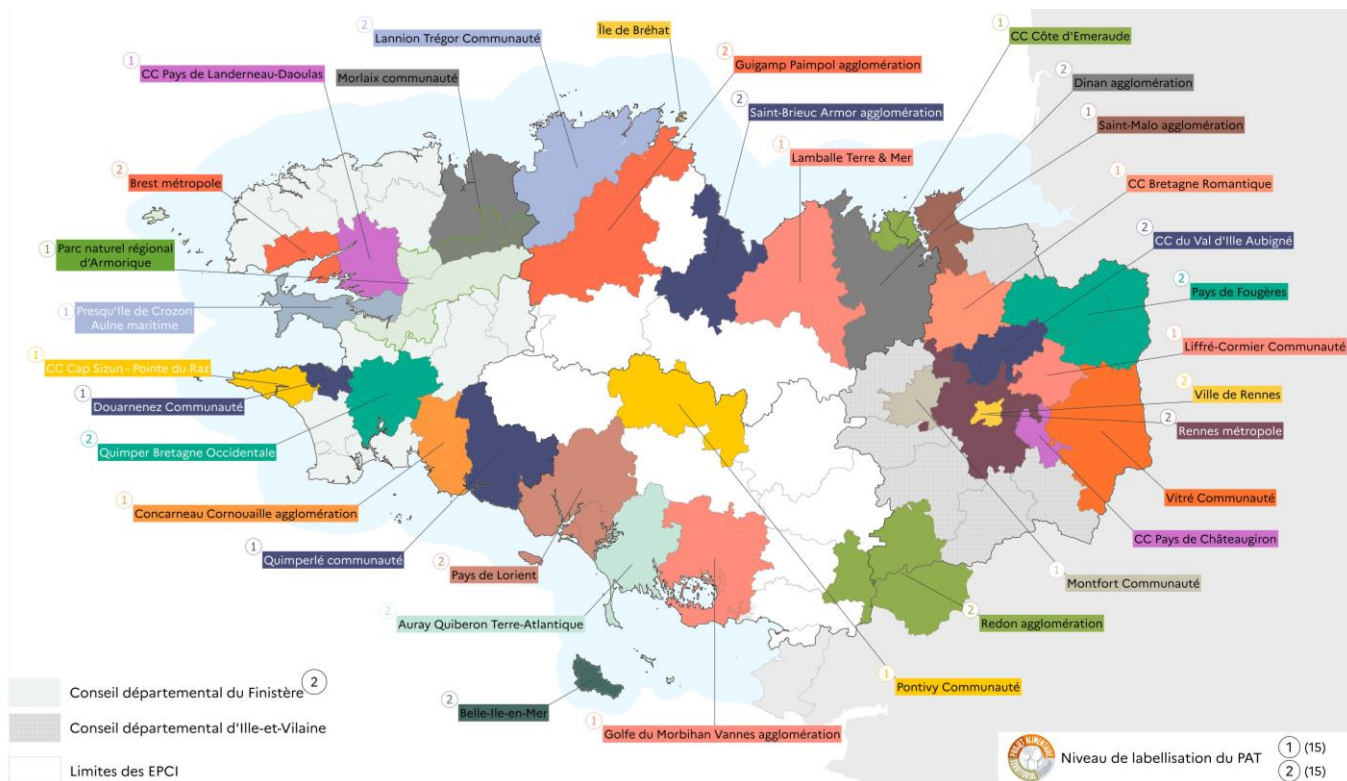


Depuis le 29 mai 2024, une nouvelle procédure de reconnaissance est en vigueur. Elle vient notamment renforcer les critères de labellisation niveau 2 pour tenir compte des orientations stratégiques de la future SNANC.

<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/comment-faire-reconnaitre-un-pat-a2181.html>

La dynamique des PAT en Bretagne

Avec 35 PAT recensés en Bretagne, dont 30 sont labellisés (15 de niveau 1 et 15 de niveau 2), la Bretagne figure parmi les régions les plus dynamiques.



Cette carte est régulièrement mise à jour et est téléchargeable sur le site Internet de la DRAAF Bretagne : <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/les-projets-alimentaires-territoriaux-en-bretagne-a2182.html>

Les différents réseaux de PAT

Le réseau national des PAT

Le réseau national des PAT a été institué en 2021 par la Loi Climat et Résilience qui lui a affecté trois grandes missions :

- Suivre le déploiement des PAT au sein du territoire national
- Diffuser les bonnes pratiques et les retours d'expériences au plus proche du terrain
- Construire des outils méthodologiques opérationnels

C'est sur ces trois grandes missions que le portail France PAT prend appui pour proposer son contenu. Le portail France PAT poursuit l'objectif de guider, appuyer et outiller les acteurs qui travaillent sur le dispositif PAT.

 Site Internet : <https://france-pat.fr/>



Le réseau régional des PAT bretons

Officiellement créé par la DRAAF et l'ADEME en janvier 2020, le réseau des PAT bretons a pris une autre dimension en juillet 2024 grâce au recrutement d'une animatrice à temps plein au sein de la CIVAM Bretagne.

À cette occasion une marque « PAT Bretagne » a été créée et permet de mieux identifier ce réseau d'acteurs.

Ce réseau, piloté par la DRAAF, l'ADEME et le Conseil régional et dont le programme d'actions en cours de définition, a vocation à outiller les porteurs de projet, à faciliter le partage d'expériences ou encore à apporter du contenu sur des sujets techniques aux chargés de mission et élus.

 Contact : reseau-pat-bretagne@civam.org



L'éducation à l'alimentation saine et durable

Plaisir à la cantine

Le programme « Plaisir à la Cantine » poursuit quatre objectifs principaux :

- Ré-enchanter le restaurant scolaire en agissant sur l'offre alimentaire pour la rendre plus attractive, tout en garantissant le respect de la réglementation relative à la qualité des repas servis ;
- Redonner du sens à l'acte alimentaire en reliant la dimension nutritionnelle aux aspects de goût, de sociabilité et de « ritualité » alimentaire ;
- Restaurer une complicité entre l'aliment, celui qui le produit, celui qui le cuisine et celui qui le mange ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Dans cette perspective, « Plaisir à la Cantine » a été conçu comme un dispositif complet d'accompagnement valorisant le temps du repas au sein des établissements. Il a été pensé initialement pour les collèges. Il se compose d'un programme de formation qui s'adresse à l'ensemble des acteurs impliqués dans la restauration scolaire des collèges : principaux, gestionnaires, conseillers principaux d'éducation, cuisiniers et équipes de cuisine, parents d'élèves, infirmiers scolaires. Il s'articule autour de 7 modules, représentant une dizaine de jours de formations programmés dans l'année scolaire.

La lutte contre le gaspillage alimentaire et l'approvisionnement en produits locaux sont abordés de manière transversale dans chaque module. Des ateliers pratiques sont proposés pour faire découvrir les « coulisses de la cantine » aux élèves, l'objectif étant de consolider ou de renforcer le lien usagers/professionnels de la restauration scolaire.

Initialement créé pour les collèges, le dispositif a été adapté en 2019 en Bretagne pour les écoles primaires et en Auvergne – Rhône-Alpes pour les EHPAD.



PLAISIR À LA CANTINE
à l'école primaire



La DRAAF et l'ARS ont souhaité appuyer le déploiement de ce dispositif en Bretagne, en finançant chacun au moins un dispositif par an.

Les structures et types d'établissements concernés à ce jour sont les suivants :

Établissement	Structure partenaire	Réalisé	En cours	À venir
Primaires	Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA)		●	
	G4DEC (Communauté de Communes du Pays des Abers, Iroise Communauté, Communauté Lesneven Côte des Légendes, Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas	●		
	Guingamp Paimpol agglo	●		
	Quimper Bretagne Occidentale		●	
	Redon agglomération	●		
	Saint-Brieuc Armor Agglo	●		
	Saint-Malo agglomération		●	
Collèges	Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine	●		●
	Conseil départemental des Côtes-d'Armor			●
Lycées	Lycées agricoles publics	●		
EHPAD	G4DEC (Communauté de Communes du Pays des Abers, Iroise Communauté, Communauté Lesneven Côte des Légendes, Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas			●
	Redon agglomération			●
	Rennes métropole			●

Déploiement du dispositif Petit Cabas

L'ARS, la DRAAF et le Rectorat travaillent conjointement pour déployer des actions de sensibilisation et d'éducation des publics scolaires à l'alimentation saine et durable.

Le programme Petit Cabas, considéré comme un programme probant par l'ARS après évaluation préalable de son efficacité, est déployé en priorité dans les établissements qui ont bénéficié du dispositif Plaisir à la Cantine.

Accompagnement à la démarche PETIT CABAS
 Conseil - Alimentation - Bien-être - Activité physique - Santé

Un outil d'intervention en éducation et promotion de la santé **labellisé PNNS**

Actions pédagogiques sur le thème de la **nutrition (alimentation et activité physique) auprès d'enfants de 6 à 11 ans**: approche par la découverte, le partage et le plaisir, afin de **promouvoir des comportements favorables à la santé**

Outil au service du **développement des CPS** (Compétences PsychoSociales)

Démarche éducative en promotion de la santé

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Aider les enfants à **se construire une opinion**
- Leur faire découvrir **ce qui influence leurs comportements nutritionnels** (habitudes familiales et culturelles, publicité, envie de faire comme les autres...)
- Développer leurs capacités d'expression, d'écoute, de réflexion et d'analyse, pour qu'ils puissent **faire des choix éclairés en matière de nutrition**.

8 thèmes d'activités

- Thème 1: À quel est vers de manger ?
- Thème 2: Sans et sans
- Thème 3: L'origine des aliments
- Thème 4: Une histoire de famille
- Thème 5: Apprends
- Thème 6: Les rythmes de vie
- Thème 7: Conception de menu
- Thème 8: Marketing et publicité

ACCOMPAGNEMENT DES ÉCOLES:

- Sensibilisation à l'outil pédagogique des professionnels des écoles volontaires
- Accompagnement méthodologique "à la carte" des écoles volontaires

Des citoyens autonomes dans leurs choix alimentaires éclairés

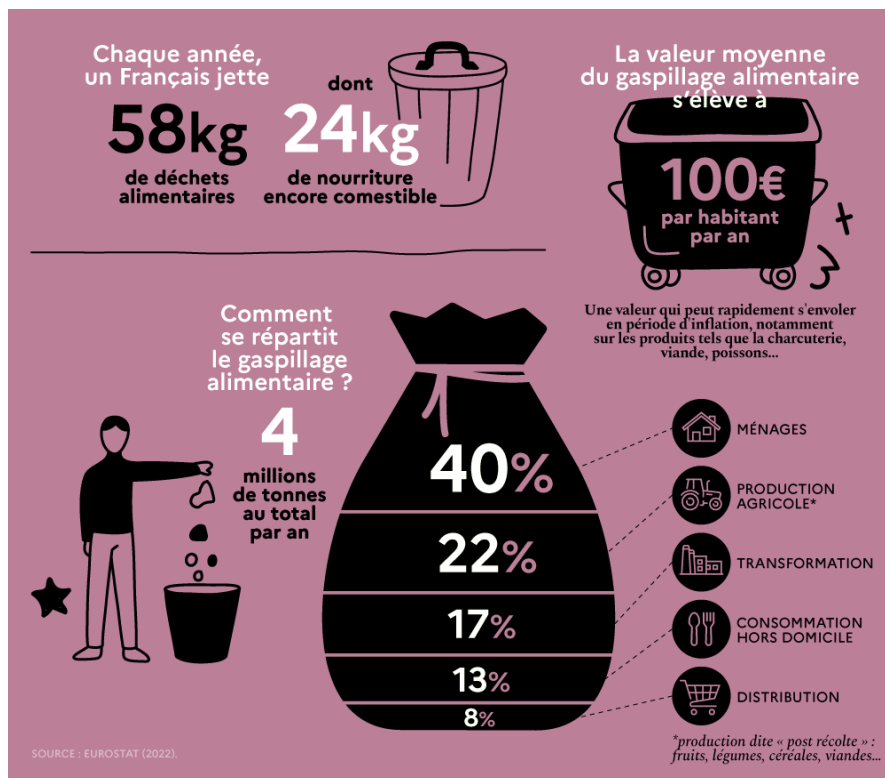
Une mallette Petit CABAS sera remise à chaque établissement accompagné

Projet soutenu par l'ARS Bretagne

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Rappel des chiffres clés 2024 du gaspillage alimentaire en France :

9,4 Mt/an de déchets alimentaires, dont 4 Mt/an de gaspillage alimentaire.



Une étude de préfiguration conduite en 2022 à la demande de l'ADEME a abouti à la conclusion de la nécessité de mettre en place un **Réseau d'Évitement du Gaspillage Alimentaire (RÉGAL)**.



L'ADEME, la DRAAF et le Conseil régional de Bretagne ont lancé un appel à manifestation d'intérêt pour identifier une structure relais pour animer le réseau.

Inter Bio Bretagne a été retenue et accueillera très prochainement un animateur du réseau à temps plein, en cours de recrutement.



Lutte contre la précarité alimentaire

Un groupe de travail entre la Commissaire à la lutte contre la pauvreté, la DRAAF, la DREETS, l'ARS et le Conseil régional s'est constitué pour travailler spécifiquement sur le sujet de la lutte contre la précarité alimentaire.

Les travaux de ce groupe de travail ont abouti à un projet de feuille de route pour 2025. Le principal objet de cette feuille de route est l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre la précarité alimentaire qui doit aboutir à la définition d'orientations stratégiques et à la mise à disposition de financements dédiés pour en servir les actions opérationnelles.

Thématiques	Actions
Gouvernance	Élaborer une stratégie régionale de lutte contre la précarité alimentaire
	Améliorer la lisibilité des acteurs intervenant dans le système de l'aide alimentaire et les financements mobilisés
	Développer / améliorer le pilotage de la donnée pour mieux apprécier le nombre de bénéficiaires et les volumes distribués
	Poursuivre la coordination régionale des acteurs des têtes de réseau de l'aide alimentaire
	Renforcer la coordination départementale des acteurs des associations d'aide alimentaire
Couverture territoriale de l'offre	Identification des zones blanches
	Définir une stratégie de couverture des zones blanches
Augmentation de l'offre et amélioration de la qualité de l'aide alimentaire	Identifier les gisements agricoles
	Identifier l'offre du secteur de la transformation (entreprises agroalimentaires et coopératives)
	Encourager le don alimentaire de la part du secteur de la distribution
	Encourager le don alimentaire de la part du secteur artisanal
	Encourager le don alimentaire en restauration collective
	Engager des travaux de mise en lien, échanges de pratiques, élaboration de guides et outils
Amélioration du comportement alimentaire des bénéficiaires	Former des professionnels des ESS à l'alimentation saine et durable :
	Soutenir les déploiement de programmes probants (Opti'Courses, Malin...)
Accompagnement financier	Définir une stratégie de financement régionale, sur la base de la stratégie
	Animation de réseau auprès des associations d'aide alimentaire habilitées
	Mettre en œuvre et évaluer le Programme Mieux Manger pour Tous
	Poursuivre le déploiement du dispositif Cantine à 1 € à partir des consignes nationales
Participation des personnes concernées	Identifier les attentes des bénéficiaires
	Définir les modalités de participation des personnes accompagnées avec le CRPA (conseil régional des personnes accueillies et accompagnées) et les têtes de réseaux de l'aide alimentaire

L'étude « L'injuste prix de notre alimentation Quels coûts pour la société et la planète ? »

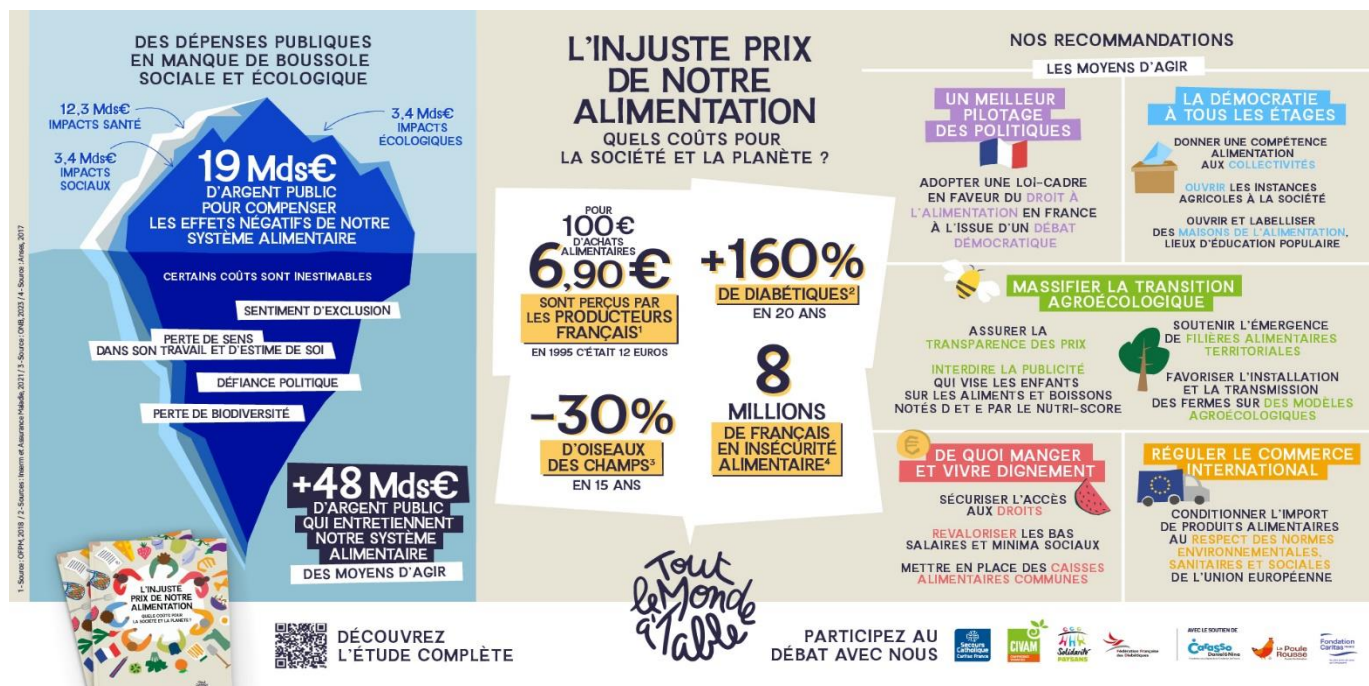
Le fruit d'un travail collectif

Le rapport a été le fruit d'un travail commun du Secours Catholique-Caritas France (SCCF), Le Réseau CIVAM, Solidarité Paysan, La Fédération française des diabétiques. Il s'appuie sur la recherche scientifique et la récolte de données du Basic (Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne).

Au CRALIM, 4 contributeurs et contributrices pour vous la présenter

- Astrid Aulanier, co-rédactrice de l'étude et chargée de mobilisation citoyenne au Secours Catholique - Caritas France
- Marcel Barbé, bénévole au Secours Catholique du Finistère
- Violette Divay - animatrice Coordinatrice au CIVAM 29
- Anne Dessalais, maraichère dans le Finistère et bénévole au CIVAM 29

Une infographie qui synthétise l'étude



Le site internet de la DRAAF Bretagne
<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l-alimentation-r11.html>

Le réseau national des PAT
<https://france-pat.fr/>

Le site de ma cantine
<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/accueil/>

Une question ?
pole-offre-alimentaire-sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr